



Préfecture de Loir-et-Cher
Commune de
Saint-Laurent-des-Bois
41240
Tel. : 02-54.72.32.15
st.laurent.des.bois@wanadoo.fr

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal : 11
En exercice : 11

Date de la convocation et d'affichage
29 mai 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
SAINT-LAURENT-DES-BOIS (41240)**

Séance du Vendredi 5 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le vendredi cinq juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Saint-Laurent-des-Bois sous la présidence de Madame RATS Anaïs, Maire.

Présents : Anaïs RATS, Romain LANDRE, Maryne BENOIST, Sébastien GAUTHIER, Élisabeth DENIAU, Christophe LAMAC, Karine TOURNE, Baptiste LIGOUY, Pascale BUDIN, Antoine BENOIST, Corinne GONCALVES.

Absent excusé : Néant

Absent non excusé : Néant

Le Conseil a désigné Maryne BENOIST secrétaire de séance

Le quorum étant atteint le Conseil Municipal de Saint-Laurent-des-Bois peut donc valablement délibérer.

Délibération 2026-43 : Retrait et remplacement de la délibération n°2026-34 relative Élection des délégués du Conseil Municipal Syndicat Intercommunal de Distribution d'Electricité de Loir-et-Cher (SIDELC)

Il est apparu qu'une erreur matérielle s'est glissée dans la rédaction de la délibération 2026-34, les noms des délégués ont été inversés. Cette délibération ne correspond pas à la décision prise par le conseil municipal lors de la séance.

Afin de régulariser cette situation, il est proposé de retirer la délibération n°2026-34 et de la remplacer par la présente délibération n°2026-43 reprenant la désignation conforme des membres de la commission.

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

D'élire ses délégués comme suit :

Titulaire

- Monsieur Antoine BENOIST

Suppléants :

- Monsieur Christophe LAMAC

Acte rendu exécutoire après Publication
Et dépôt en Préfecture le 8 juillet 2026

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Anaïs RATS